

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU COMMERCE
DE L'ECONOMIE ET DU
TOURISME

DECRET

ANNEE 1963 - N°194 /PR/MCET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la loi n° 60/36 du 16 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la décision n° 0032/MEFP/EP.3 du 22 janvier 1963 portant engagement de M. LOKO Ouédéhoua Raffet ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. LOKO Ouédéhoua Raffet Agent d'Administration Auxiliaire mis à la disposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme est nommé Sous-Directeur de l'Industrie, Transport et Artisanat à la Direction des Affaires Economiques.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 26-4-63.

VU :

Le Ministre des Finances
et du Travail

PR 5
ORIGINAL 1
JORD 1
MEFP 1
MEET 1
DAE 5
MINISTRES 15
S.G.G 4
INTERESSE 1

VU :

B. BOUNA. Le Ministre du Commerce
de l'Economie et du
Tourisme

H. MAGA.

VU :

Le Contrôleur Financier

P. DARBOUX

Adouf